



Enedis - Troyes Remise de prix du Concours régional de poésie 2019 à Troyes

Partenaires privilégiés du Concours Régional de Poésie



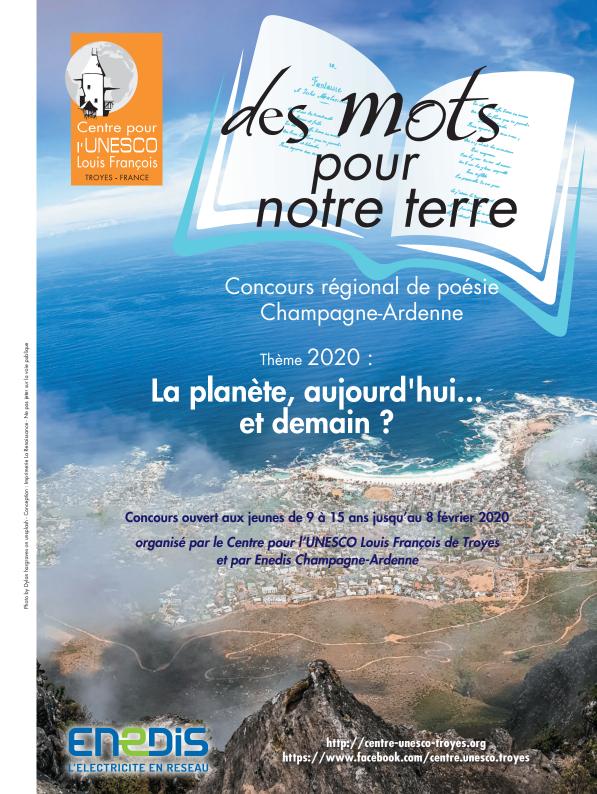


UNESCO:
Organisation des
Nations Unies
pour l'Education,
la Science et la

La richesse de chacun pour Centre pour l'UNESCO Louis François Hôtel du Petit Louvre - 1, rue Linard Gonthier B.P. 279 - 10008 TROYES Cedex - FRANCE E-mail : contact@centre-unesco-troyes.org - Tél. (33) 03 25 76 11 11

Site: http://centre-unesco-troyes.org
https://www.facebook.com/centre.unesco.troyes







Thème 2020

La planète, aujourd'hui... et demain?

De quelles couleurs sera notre planète ?

Ronde et bleue, une planète en danger. Du vert, du bleu, une planète à sauver.

Depuis plus de 100 ans nous nous inquiétons du sort de notre planète. La consommation sans limite de ses ressources met en péril la vie sur la terre.

Les glaces fondent, des espèces disparaissent, les inondations et les tremblements de terre transforment la vie sur la terre et menacent son existence... la planète que nous connaissons gardera-t-elle ses couleurs ?

Que peut faire chacun de nous pour la préserver ?

Agissons ensemble ! de notre action aujourd'hui dépendront les couleurs de notre planète demain.



RÈGLEMENT CONCOURS RÉGIONAL DE POÉSIE 2020 « LA PLANÈTE, AUJOURD'HUI... ET DEMAIN ? »

- 1. Le concours est ouvert aux jeunes de 9 à 15 ans scolarisés dans les 4 départements Champardennais. Il comprend trois catégories : Ecole primaire cycle III, Collège, ainsi que la catégorie Médico-Sociale.
- 2. Le principe de ce concours est de rédiger un poème en langue française, en vers ou en prose sur le thème proposé, afin de sensibiliser les jeunes aux enjeux du changement climatique et du développement durable.
- 3. La forme, le nombre de vers et de strophes sont libres mais la taille du poème ne devra pas excéder une page de format A4. Le haïku peut être utilisé à condition de respecter sa composition. Les calligrammes sont acceptés s'ils sont accompagnés d'une copie du poème écrit sous forme de texte classique.
- **4.** Le participant veillera à présenter une œuvre inédite dans le respect du droit d'auteur. Un seul poème par participant; création à titre individuel ou collectif.
- 5. Les poèmes seront <u>obligatoirement rédigés LISIBLE-MENT au stylo bille NOIR ou BLEU</u>. L'utilisation du stylo plume est déconseillée. Le poème peut être illustré, si l'illustration n'affecte pas sa lisibilité.
- 6. Chaque poème sera accompagné d'une étiquette réponse, complétée obligatoirement en lettres majuscules , très lisiblement, un caractère par case, sous peine d'élimination. L'auteur précisera également dans quelle catégorie il concourt (voir article 1).
- Toute production ne respectant pas strictement les conditions de participation, (langue française, thème, lisibilité, format A4, étiquette réponse) sera éliminée d'office.
- 8. Les poèmes seront adressés, avant le 08 février 2020 minuit, cachet de la poste faisant foi au Centre pour l'UNESCO Louis François, 1 rue Linard Gonthier, B.P. 279, 10008 Troyes Cedex, aux frais et sous la responsabilité des concurrents.
- 9. Le jury procédera à la sélection des poèmes lauréats sur les critères suivants : respect du thème, structuration, musicalité, maîtrise de la langue française, originalité et sensibilité.

- 10. La cérémonie de remise des prix aura lieu lors de la Semaine Européenne de l'Energie Durable du 19 au 23 juin 2020, dans les locaux d'Enedis.
- Les résultats seront publiés sur notre page Facebook: https://www.facebook.com/centre.unesco.troyes le 22 avril 2020, Journée de la Terre.
- 12. Un mail d'invitation à la remise des prix sera envoyé, soit à l'adresse personnelle du lauréat en cas de participation individuelle, soit aux établissements scolaires qui seront chargés de transmettre l'information aux familles.
- 13. Les récompenses (livres, DVD, CD) seront en lien avec la thématique du concours et seront fournis par la Librairie troyenne Les passeurs de texte. Un seul lot par participation, individuelle ou collective, sera attribué.
- 14. Dans le cas où un gagnant ne pourrait se rendre à la remise des prix, il pourra retirer son lot au siège du Centre pour l'UNESCO Louis François, ou bien il lui sera expédié, sous un délai d'un mois après la remise officielle.
- 15. Aucune contestation ne sera admise concernant les résultats du concours, passée une période de 30 jours après la désignation des gagnants. Aucun lot ne pourra être échangé contre d'autres lots ou marchandises, ou contre des espèces.
- 16. Les poèmes récompensés pourront faire l'objet d'une publication ultérieure. Ils seront exposés lors de notre manifestation « Graines d'artistes du monde entier® » du 12 au 16 mai 2020 à l'Espace Argence à Troyes.
- 17. Les poèmes reçus, primés ou non, demeurent la propriété du Centre pour l'UNESCO Louis François. Ce dernier se réserve le droit d'exploiter les poèmes à toutes fins utiles dans le cadre de ses activités. Le Centre s'engage à conserver toutes les participations du Concours Régional de Poésie.

Le fait de participer au concours implique l'accord sans réserve des participants et de leurs représentants aux clauses de ce règlement.